

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration

**SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2020**

**L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT ET UN OCTOBRE,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 15 octobre 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

**Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS.**

**Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Claudette DAGUIN, Benoit AKKAOUI, Véronique CHAUVEAU, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON.**

**Était absent : Angelo TOCCO.**

**OBJET : Action Gérontologique – Angers Seniors Animation – Tarifs des animations 2021**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Tout au long de l'année, le Centre Communal d'Action Sociale propose un éventail d'animations pour les retraités Angevins et non Angevins.

Je vous propose, en annexe, le tableau récapitulatif des tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Par ailleurs, dans le cadre des grands évènements, une réduction de 50 % est appliquée aux Angevins détenteurs de la carte « Partenaires » ou aux personnes habitants Angers pouvant justifier d'un quotient familial (Caisse d'Allocations Familiales ou Mutualité Sociale Agricole ou attestation délivrée par le CCAS) inférieur ou égal à 706 € lors de l'inscription.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, les tarifs animations pour l'année 2021.

Christelle LARDEUX-COIFFARD

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20201021-DEL-2020-092-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2020  
Date de réception en préfecture : 27/10/2020



Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20201021-DEL-2020-092-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2020  
Date de réception préfecture : 27/10/2020

## Tarifs des animations proposées du 1er janvier au 31 décembre 2021

DESIGNATION	Tarif habitant Angers	Tarif habitant hors Angers
<b>Une animation classique</b>		
Une animation sans dépense	Gratuit	Gratuit
Une animation avec prestation alimentaire ordinaire	1,50 €	1,65 €
Une animation avec achat de matériel ou Une animation avec SACEM	3,00 €	3,30 €
Une animation avec un prestataire ou Une sortie avec le minibus de la ville d'Angers	5,00 €	5,50 €
Une animation avec prestataire(s) et avec prestation alimentaire ordinaire	7,00 €	7,70 €
Une animation avec prestataire(s) et avec une prestation alimentaire améliorée	10,00 €	11,00 €
Une animation avec prestataire(s) et restauration collective	15,00 €	16,50 €
Une animation avec repas au restaurant ou Une animation avec prestataire(s) et transport collectif, sans repas	20,00 €	22,00 €
Une animation avec prestataire(s) et repas au restaurant	25,00 €	27,50 €
Une animation avec prestataire(s) et transport collectif avec repas au restaurant à proximité d'Angers ou Une animation avec prestataire(s) et transport collectif, avec pique-nique sur la région	29,00 €	31,90 €
Une animation avec prestataire(s) et transport collectif, avec repas au restaurant sur le département	39,00 €	42,90 €
Une animation avec prestataire(s) et transport collectif, avec repas au restaurant sur la région	49,00 €	53,90 €

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20201021-DEL-2020-092-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2020  
Date de réception préfecture : 27/10/2020

DESIGNATION	Tarif habitant Angers	Tarif habitant hors Angers	Tarif carte partenaires *	Tarif enfant de 18 ans ou Tarif réduit adhérent association Noël solidaire
<b>Animations solidaires ou accessibles avec la carte partenaires</b>				
Une animation solidaire	Gratuit	Gratuit		
Une fête de printemps : spectacle et prestation alimentaire améliorée	10,00 €	11,00 €	5,00 €	5,00 €
Une fête de fin d'année : spectacle et prestation alimentaire améliorée	20,00 €	22,00 €	10,00 €	5,00 €
Une fête de fin d'année : spectacle et cocktail dinatoire dansant	38,00 €	41,80 €	19,00 €	
<b>Transport accompagné du domicile d'un angevin au lieu de l'animation</b>				
Un trajet transport du domicile d'un angevin au lieu de l'animation, aller ou retour	4,00 €			
Un forfait transport du domicile d'un angevin au lieu de l'animation, aller et retour	6,80 €			
Un forfait transport du domicile d'un angevin au lieu de l'animation, le dimanche ou jour férié, aller/retour	8,80 €			
<b>Autres tarifs</b>				
Abonnement annuel à la revue Bords de Maine (11 numéros + 1 numéro spécial)	15,90 €	17,50 €		
Un bénévole qui accompagne les usagers à un séjour, en renfort de l'équipe professionnelle (tarif journalier)	15,00 €	16,50 €		

\* Une réduction de 50 % est appliquée au détenteur de la carte "Partenaires" ou à une personne habitant Angers pouvant justifier d'un quotient familial (CAF ou MSA ou attestation délivrée par le CCAS) inférieur ou égal à 706 € lors de l'inscription.

#### DESIGNATION DES GRATUITES APPLICABLES POUR LES ANIMATIONS

<b>Bénévoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; gratuité aux bénévoles qui accompagnent les usagers à une animation et qui viennent en renfort de l'équipe professionnelle.</li> <li>&gt; gratuité aux formations qui leur sont destinées.</li> </ul>
<b>Groupes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; pour un groupe de 19 personnes inscrites, la 20ème place est gratuite. Si il y a deux formules différentes achetées, la 20ème place est gratuite sur la formule la moins honoreuse.</li> <li>&gt; pour un groupe de 5 seniors en fragilité, une place est offerte à l'accompagnateur.</li> </ul>
<b>CCAS Angers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; gratuité destinée aux accompagnateurs professionnels du CCAS.</li> <li>&gt; gratuité destinée aux invités du CCAS.</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20201021-DEL-2020-092-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2020  
Date de réception préfecture : 27/10/2020